



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

U N I D O



O N U D I

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

1504

REUNION DU GROUPE D'EXPERTS

**POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
POUR LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE EN AFRIQUE**

**POST INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE
AU MAROC**

(Par MR. BACHIRI, Ingénieur en Chef de l'Equipement, Directeur
de la Planification de la Formation Professionnelle. MAROC)

R E S U M E

NAIROBI, 23 - 27 Juin 1986

R E S U M E

1. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE MAROC

Le MAROC qui occupe une position stratégique en Afrique s'étend sur une superficie de 710 850 Km² et compte une population de 22 Millions d'Habitants.

Le PIB s'est établi en 1984 à 35,5 Milliard de DIRHAMS (4 Milliard de DOLLARS U.S).

La part de l'industrie dans le PIB est de l'ordre de 28 %.

Les principales activités industrielles au MAROC se rapportent aux mines, essentiellement les phosphates, l'énergie, l'industrie de transformation, les produits d'origine végétale, les produits des industries alimentaires, le secteur du cuir, l'industrie textile, les industries mécaniques métallurgiques et électriques, les industries chimiques et parachimiques, les matériaux de construction, et l'Artisanat.

Les exportations marocaines se sont élevées en 1984 à 19,110 Milliard de DH, en accroissement par rapport à l'année 1983 de 30 %.

A côté des produits miniers qui représentent 27 %, d'autres produits participent au développement de nos exportations : agrumes, légumes et maraichers, produits de pêches, huiles légères, pâtes à papier, acide phosphorique, engrais, argent, fil de coton, vêtements confectionnés, tapis, bonneterie, chaussures, ...

Le taux de couverture des importations par les exportations a été de 55,6 % en 1984 contre 57,5 % en 1983 et 47,9 en 1982.

Les importations se rapportent principalement aux biens d'équipement ; aux produits finis de consommation, pièces détachées, appareils radio, TV, médicaments, ou bois, fibres textiles, huiles végétales brutes. aux produits énergétiques, aux produits alimentaires, produits miniers et demi-produits.

La population du MAROC, qui compte 22 Millions d'Habitants se distingue par une proportion de Jeunes de moins de 20 ans, de l'ordre de 54 %.

La population active est constituée par plus de 6 Millions de personnes soit près de 29 % de la population totale. Elle représente 40,3 % dans le secteur primaire, 23,2 % dans le secondaire et 36,5 % dans le tertiaire.

Le taux d'analphabétisme est de l'ordre de 44 % en milieu urbain et de 80 % en milieu rural.

Le taux de scolarisation atteint 79,5% en milieu urbain et 34,5 % en milieu rural.

Le système de l'Education Nationale compte 3,5 Millions d'élèves dont près de 120 000 dans le supérieur.

Le Système de Formation Professionnelle accueille un effectif global de 65 000 stagiaires et assure le perfectionnement de 10 000 travailleurs en activité par an.

Une importante réforme, entreprise à partir de 1984, conduira au développement du système de formation professionnelle dans de fortes proportions. Les effectifs en formation, atteindront en 1990/91, près de 220 000 stagiaires.

L'un des principaux maître d'oeuvre de la formation professionnelle au MAROC est l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, qui perçoit une taxe parafiscale de 1 % prélevée sur la masse salariale des Entreprises.

D'autres intervenants composent également le système :

- Les départements ministériels et les organismes publics formateurs ;
- Les Etablissements privés de Formation Professionnelle, pour lesquels une politique d'encouragement est suivie.

2. SITUATION DE LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE AU MAROC

Au MAROC, malgré l'effort important réalisé en matière de maintenance, dans le secteur de l'infrastructure, la problématique de la maintenance, et la nécessité d'une stratégie globale de la maintenance industrielle n'a été ressentie qu'en 1984.

En effet, une importante réflexion sur le problème de la maintenance au MAROC a été engagée cette année par le gouvernement en liaison avec le PNUD et les organismes internationaux, et a débouché entre autres sur l'organisation d'un vaste séminaire de sensibilisation.

Une Enquête, menée dans le cadre de la préparation de ce séminaire, a permis de dresser pour la première fois, un état de la situation au MAROC en matière de maintenance industrielle. Les principaux résultats de l'enquête peuvent se résumer dans ce qui suit :

- Les 3/4 des organismes consultés élaborent et mettent en oeuvre une politique particulière d'entretien et de maintenance de leurs équipements et matériel. Cette tendance est cependant moins affirmée dans certaines administrations, contrairement au secteur privé et semi-public. En outre la pratique de la planification et de la prévision de la maintenance est assurée dans cette proportion.

- La très grande majorité soustrait l'entretien et la maintenance à des établissements en dehors de leur entreprise. Cette sous-traitance est assurée à hauteur de 50 % par des établissements nationaux.

- De manière générale, les entreprises privées et dans une moindre mesure les établissements publics, semblent ne pas rencontrer de difficultés majeures pour l'acquisition à l'étranger d'assistance technique et de pièces de rechange, particulièrement dans les secteurs de l'industrie et de l'équipement.

- La pratique du budget de maintenance est quasi-générale. Ce budget, s'il apparaît comme suffisant dans le cas des entreprises privées et les établissements publics (quoique dans une moindre mesure), est largement insuffisant pour les administrations, qui rencontrent en outre un manque de souplesse dans l'engagement des dépenses correspondantes.

- Les trois quart des organismes qu'ils soient publics ou privés rencontrent des problèmes administratifs, douaniers et de change : lenteur des opérations de dédouanement, nomenclatures douanières complexes, taxation élevée à l'importation des pièces de rechange, délais prolongés pour l'obtention des licences d'importation etc ...

- Un manque de techniciens qualifiés est constaté dans le secteur industriel en particulier. Ceci entraîne des difficultés pour fixer le personnel compétant en dehors des grandes villes, notamment.

- De manière générale les conditions d'emploi du personnel de maintenance sont jugées peu satisfaisantes en dehors des entreprises privées.

- L'entretien préventif et la capacité de diagnostic des pannes sont absents dans la moitié des cas. En outre dans un cas sur trois, le temps réservé à l'entretein n'est pas toujours disponible.

On peut conclure que c'est surtout dans l'administration que le problème de la maintenance est posé dans toute sa gravité, le secteur privé semble mieux paré relativement.

3. LE SEMINAIRE NATIONAL SUR LE POST-INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE

- Placé sous le patronage du PREMIER MINISTRE, le séminaire s'est tenu à RABAT du 15 au 17 Mai 1985.

Les travaux du séminaire ont permis de constater que si la problématique de la maintenance est bien appréhendée par l'ensemble des opérateurs nationaux au niveau conceptuel, et qu'elle est pratiquée avec d'excellents résultats dans de nombreux secteurs publics et privés, il n'en demeure pas moins que l'élaboration d'une politique nationale opérationnelle en la matière constitue une tâche essentielle pour réaliser l'objectif visé au-delà de ce séminaire "Préserver l'acquis pour mieux assurer l'avenir".

Dans ce cadre, et en guise de contribution à la mise en place de cette politique, les participants ont soumis à l'appréciation des décideurs des recommandations à caractère général.

Celles-ci sont regroupées en 4 domaines.

1- La sensibilisation en vue de créer un climat propice à provoquer un changement d'attitude et de comportement vis-à-vis de l'appareil de production et des équipements, aussi bien chez le citoyen qu'au niveau des pouvoirs publics.

2- La formation professionnelle et technique en tant qu'instrument important au service du développement de la maintenance.

3- La reconnaissance et la valorisation de ceux qui ont la charge de la maintenance et principalement les techniciens.

4- Les problèmes d'ordre économiques, financier et budgétaire.

A l'heure où les ressources financières s'amenuisent et où l'amélioration de la productivité de notre outil économique devient plus que jamais un impératif, il est de la plus haute importance de veiller à la mise en place d'une politique nationale de la maintenance à même d'engendrer des effets bénéfiques en matière d'économie de devises, de création d'emplois de type nouveau et de promotion d'une technologie adaptée aux réalités de notre pays, technologie élaborée et servie par des techniciens nationaux.

Par ailleurs, la rationalisation de nos méthodes de choix budgétaire doit intégrer la dimension "maintenance".

Une motion générale, enfin, adressée aux pouvoirs publics recommandait l'institution d'une Commission Nationale de maintenance chargée d'approfondir les questions techniques institutionnelles et organisationnelles de la maintenance et d'assurer le suivi des recommandations de ce séminaire.

4. CONTRIBUTION DE LA FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MAINTENANCE AU MAROC

La réforme du système de formation professionnelle au MAROC entreprise depuis 1984, et dont l'un des principes fondamentaux se base sur la révalorisation du travail manuel, la réglementation des professions et l'organisation des métiers constitue un vecteur essentiel pour le développement des ressources humaines dans le domaine de la maintenance industrielle.

Dans le secteur industriel, l'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL, crée en 1974, constitue le principal maître d'oeuvre de la formation professionnelle et la valorisation des ressources humaines. Cet organisme a vu sa capacité d'accueil passer de 2 000 places en 1974 à 45 000 en 1985 et 50 000 en 1986.

A côté de la formation de base, l'Office a pour mission d'offrir aux travailleurs dans le secteur privé, la possibilité d'une formation en cours d'emploi, contribuant ainsi à l'amélioration de leurs connaissances professionnelles et leur adaptation à l'évolution technologique, ainsi qu'à assurer leur promotion sociale.

En matière de planification, de véritables plans de formation sectoriels sont étudiés et mis en oeuvre en liaison étroite avec les entreprises.

C'est dans ce contexte, qu'un projet visant le développement de la maintenance au MAROC par le biais de la formation professionnelle est mis en oeuvre avec l'assistance du PNUD, à partir de 1985.

Ce projet, devra contribuer à enregistrer des progrès sensibles en direction de l'objectif général de développement de la maintenance au MAROC.

Il devra en effet permettre :

- d'apporter sur le marché du travail, des ouvriers qualifiés et des techniciens mieux armés pour comprendre et résoudre les problèmes de maintenance.
- de perfectionner et sensibiliser progressivement les cadres et ouvriers des entreprises en matière de maintenance et de "post-investissement".
- d'aider les entreprises à organiser et structurer leurs activités d'entretien et de maintenance.
- de valoriser la fonction maintenance aux yeux des responsables.
- et de valoriser en fin de compte les performances de l'entreprise au MAROC.

U N I D O



O N U D I

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

REUNION DU GROUPE D'EXPERTS

**POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
POUR LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE EN AFRIQUE**

**POST INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE
AU MAROC**

(Par MR. BACHIRI, Ingénieur en Chef de l'Equipement, Directeur
de la Planification de la Formation Professionnelle. MAROC)

NAIROBI, 23 - 27 Juin 1986

1- QUELQUES INFORMATIONS GENERALES SUR LE MAROC

1.1. DONNEES GENERALES

Situé au Nord-Ouest de l'Afrique et baignant sur deux façades maritimes ouvertes le long de 3 500 km de côtes sur l'Océan Atlantique et la Mer Méditerranée, le Maroc constitue un carrefour entre l'Afrique et le Monde Arabo-Islamique, l'Europe et l'Amérique.

Le Maroc occupe une superficie de 710 850 km² et compte une population de 22 Millions d'habitants.

L'économie marocaine qui avait pris un rythme d'expansion rapide au cours des années 70, a dû subir un ralentissement de sa croissance à partir de 1978, en raison de facteurs internes liés à la défense de l'intégrité territoriale du pays ; et, externes découlant de la crise économique mondiale.

En 1984, le Produit Intérieur Brut (PIB) s'est établi, aux prix du Marché de 1969 à 35 414 Millions de DH, enregistrant ainsi une croissance réelle de 3,9 % par rapport à 1983. Cette augmentation est due pour une large part au secteur tertiaire et à un moindre degré aux autres secteurs d'activité à l'exclusion toutefois de celui du Bâtiment et Travaux Publics dont la valeur ajoutée a diminué de 2 %.

La part de l'industrie dans le PIB est de l'ordre de 28 % (y compris le secteur du BTP(1) ; le secteur tertiaire détient à lui seul 43 % du PIB ; les parts des activités primaires et des Administrations Publiques s'établissent respectivement à 11 % et 19 % du PIB.

Les principales activités industrielles au Maroc peuvent se résumer comme suit :

-Les Mines : l'activité de Mines s'est élargie de 6 % en 1984 au lieu de 7,5 % en 1983 à la suite essentiellement de la production des phosphates qui est passée de 19,8 à 21,4 Millions de tonnes.

-L'énergie : Elle ne s'est accrue que de 0,5 % en 1984 au lieu de 4,9 % en 1983.

-L'Industrie de transformation : renforcée de 3,9 % en 1983, la production industrielle de cette branche n'a connu en 1984 qu'une amélioration de 0,5 %. Ce secteur comprend :

(1) Secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

. Les produits d'origine végétales qui regroupent notamment les activités de fabrication de placage et de contreplaqué, le liège et les emballages en bois, le coton, le cuir végétal et les produits horticoles.

. Les produits des industries alimentaires qui regroupent les activités de transformation des produits agricoles : produits frais, produits surgelés, conserves, végétales, graines oléagineuses, huiles, produits de la pêche, etc...

. Le secteur du cuir qui comporte la tannerie, la fabrication d'articles chaussants, la maroquinerie et les articles en cuir, les vêtements en cuir, etc ...

. L'industrie textile, dont les trois principaux groupes de produits finis exportés sont dans l'ordre croissant, les articles de bonneterie, les articles d'habillement en tissu et les tapis.

. Les industries mécaniques, métallurgiques et électriques

Ces industries constituent un secteur stratégique dans le processus de développement industriel du Maroc. Les IMME représentent 16 % de l'ensemble de la production manufacturière et occupent la 3ème place dans le secteur industriel. Elles comprennent environ 8 400 entreprises et ateliers et emploient environ 35 000 personnes.

. Les industries chimiques et para-chimiques qui ont été au cours des dernières années parmi les plus performantes. Elles comprennent les secteurs suivants : produits de base de l'industrie chimique, les engrais, peintures laques et vernis, produits para-chimiques, parfumerie et cosmétiques, produits d'entretien, transformation de la matière plastique

. Les matériaux de construction

La production locale des matériaux de construction connaît une évolution régulière due à la progression du secteur du Bâtiment et Travaux Publics. Parmi ces matériaux, on peut citer le ciment, les briques, le marbre, les panneaux et tuyaux amiante-ciment, la céramique et la faïence

. L'Artisanat

Il représente 4 % de la Production Intérieure Brute et plus de 5 % des exportations totales.

Les exportations

- Produits miniers : Ils représentent 27 % de nos exportations globales. Les principaux produits exportés sont les phosphates, les sulfate de baryum, le minéral de manganèse ...

A côté des produits miniers, d'autres groupes de produits participent au développement de nos exportations.

- des produits alimentaires : agrumes, crustacés, mollusques et coquillages, poissons en conserves, conserves de légumes, de tomates, de pommes de terre

- de produits énergétiques et de produits bruts d'origine animale et végétale : huiles légères, pâtes à papier, plantes et parties de plantes.

- les demi-produits : acides phosphoriques, engrais, argent brut, fil de coton

- Biens de consommation : vêtements confectionnés ; tapis, articles de bonneterie, chaussures, ...

En 1984, les exportations marocaines se sont élevées à 19 110 Millions de DH contre 14 724 Millions de DH soit un accroissement de 30 % par rapport à 1983. L'élargissement des besoins en produits alimentaires consécutifs à des résultats agricoles médiocres, un renforcement important de la facture énergétique et une hausse des acquisitions des équipements se sont traduits par un accroissement sensible de près de 35 % de la valeur des importations.

Le taux de couverture des importations par les exportations a été de 55,6 % en 1984 contre 57,5 % en 1983 et 47,9 % en 1982.

Les importations sont constituées principalement par :

- des biens d'équipement : machines et appareils divers, voitures individuelles, bateaux de mer, moteurs à piston ...

- des produits finis de consommation : Médicaments, appareils récepteurs de Radios et de Télévisions, des Pièces détachées,

- des produits bruts d'origine animale et végétale : bois, fibres textiles artificielles, huiles végétales brutes

- des produits énergétiques

- des produits alimentaires, des produits miniers, et des demi-produits

Le Maroc compte une population de 22 Millions d'habitants avec les caractéristiques suivantes :

54 % de la population ont moins de 20 ans.

En 1982, une population active de 5 999 260 personnes soit 29,6 de la population totale. Elle représente 40,3 % dans le secteur primaire, 23,2 % dans le secondaire et 36,5 % dans le tertiaire.

Le taux d'analphabétisme est de l'ordre de 44 % en milieu urbain (30 % pour les Hommes) et de 80 % en milieu rural (68 % pour les Hommes).

Le taux de scolarisation des enfants ayant 7 ans a atteint 79,5 % en milieu urbain (82,6 % pour les Garçons) et 34,5 % en milieu rural (48,9 % pour les Garçons).

1.2. QUELQUES DONNÉES SUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION (1984-85)

. Le Système de l'Education National abrite une population totale de 3 518 342 élèves répartis ainsi :

- L'enseignement primaire	2 278 734	(64,8 %)
- L'enseignement secondaire	1 119 688	(31,8 %)
- L'enseignement supérieur	119 920	(3,4 %)
(dont à l'étranger	30 000 environ	

Le système de l'éducation national produit environ 2 000 Ingénieurs et Techniciens Supérieurs chaque année.

. Le Système de Formation Professionnelle assure une formation pour 65 461 stagiaires, dans trois niveaux complémentaires et dans une durée allant de 1 à 3 ans.

Le nombre de stagiaire en formation en 1985/86 est pour le		
Niveau Technicien de	18 785	(28,6 %)
Niveau de Qualification de	21 335	(32,6 %)
Niveau de Spécialisation	25 341	(38,8 %)

Une importante réforme du système de formation professionnelle, conduira au développement de la capacité d'accueil d'une manière considérable. Ainsi le nombre de stagiaires en formation sera en 1990/91 de l'ordre de 219 084

Niveau Spécialisation	59 100	(26,9 %)
Niveau Qualification	91 119	(41,5 %)
Niveau Technicien	68 865	(31,6 %)
	-----	-----
Soit un total de	219 084	100 %

L'un des principaux maîtres d'oeuvre de la formation professionnelle est l'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL.

Cet établissement, en plus de la formation professionnelle de base au profit des Jeunes, assure également une formation continue des travailleurs en activité à travers toutes une série d'action et de programmes, allant des cours du soir, à la formation itinérante, par unités mobiles, en passant par des cycles de formation de courte durée ou des séminaires spécialisés.

Cette action de formation continue et de perfectionnement s'inscrit dans la mission de l'OPPPT en matière de "Promotion du Travail". Elle est prise en charge en partie par l'Entreprise sur les produits de la Taxe de 1 % prélevée sur les masses salariales et versée annuellement à l'Office.

D'autres intervenants participent à l'action de formation professionnelle.

Il s'agit des organismes publics formateurs : Une vingtaine, constituée par les Départements de l'Artisanat de la Jeunesse et Sports, de l'Intérieur, de l'Energie et des Mines, des Transports, de la Santé Publique, de la Marine Marchande, de la Justice, de l'Agriculture, du Tourisme, de l'Equipement, de l'Education Nationale, du Plan des Affaires Administratives, etc ; ainsi que par des Etablissements Publics et de grandes sociétés d'état tels l'Office Chérifien des Phosphates, l'Office National des Postes et Téléphones, l'Office National de Recherche et d'Exploitation Pétrolière, etc ...

A côté de ces organismes publics un secteur privé de formation professionnelle commence à se développer à un rythme croissant grâce aux encouragements qui lui sont accordés par l'Etat (code d'Encouragement au Développement des Etablissements Privés de Formation Professionnelle).

Ce secteur totalise actuellement une capacité d'accueil de l'ordre de 30 000 places.

2. SITUATION DE LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE AU MAROC

- PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE MENEES EN 1985

Au Maroc, la question de la maintenance s'est posée d'abord, dans le secteur de l'infrastructure qui a mobilisé des investissements considérables, depuis plusieurs décades.

Force est de constater, dans ce domaine, qu'un grand effort a été fait en matière d'entretien des ouvrages des Travaux Publics, routes ponts, barrages, ports et installations diverses, par le développement parfois de méthodes et de technologie spécifiques et adaptées aux conditions locales.

Néanmoins, il y a lieu de reconnaître, que l'utilisation accrue d'équipements de plus en plus complexes, et la nécessité pour l'entreprise nationale de soutenir la compétitivité internationale dans un pays à économie libérale, ont par ailleurs souligné les carences dues à l'absence d'une stratégie globale de la maintenance industrielle.

La Crise Economique Internationale et l'endettement du Maroc, qui ont été à l'origine de la mise en oeuvre d'un plan de redressement financier, aux mesures draconiennes, a suscité une véritable prise de conscience sur la nécessité d'une gestion optimale des moyens, et a placé le problème de la maintenance dans sa dimension réelle en cette période d'austérité.

C'est dans ce contexte qu'une importante réflexion sur le problème de la maintenance au Maroc, a été engagée en 1984, par le Gouvernement en liaison avec le PNUD et les diverses agences des Nations Unies, ainsi que la Banque Mondiale.

Appuyée au plus haut niveau politique, cette réflexion a conduit à :

1) - L'introduction de la dimension maintenance dans les projets PNUD/MAROC, en cours, et l'élargissement de la notion de maintenance au concept de Post-Investissement. Par post investissement, il faut comprendre l'ensemble des activités visant à obtenir une rentabilité optimale du capital investi, en termes de volume et de qualité de production, et de durée de vie de l'investissement. Le post investissement englobe donc, non seulement l'entretien au sens strict, mais également le choix rationnel de la Technologie, l'usage adéquat, la remise en Etat des Equipements et la Formation.

2° - L'organisation d'une vaste campagne de sensibilisation dont la première opération consistait en un séminaire national sur le Post-Investissement.

Dans le cadre de la préparation de ce séminaire sur le Post-Investissement, une Enquête a été menée en 1985 sur la situation de la maintenance au Maroc.

Cette Enquête, qui visait essentiellement à contribuer à l'oeuvre de sensibilisation des milieux professionnels, a permis en outre d'identifier les principaux problèmes qui se posent au Maroc, en matière de maintenance.

Un questionnaire couvrant les aspects financiers, techniques et de formation du personnel, et ouvert à toutes les propositions et suggestions utiles, a servi de base aux investigations.

Ont répondu à ce questionnaire un grand nombre de Ministères, notamment les Ministères Techniques, à travers leurs services centraux et territoriaux et les organismes publics sous tutelle, les grandes entreprises publiques et privées, les associations professionnelles, les organismes de recherches et les laboratoires, les hôpitaux, les établissements d'enseignement et de formation...

Les réponses ont couvert l'ensemble des secteurs productifs, mais plus particulièrement l'agriculture, l'industrie, et l'équipement.

Des réunions sectorielles et des interviews ont complété l'enquête.

Les principaux résultats de l'enquête sur la maintenance, sont donnés dans ce qui suit :

POLITIQUE GENERALE DE MAINTENANCE

1. La Direction de l'Organisme a t-elle une politique particulière vis-à-vis des moyens et de la formation requise afin de choisir, d'utiliser, d'entretenir et de maintenir des équipements et du matériel moderne ?

Près des trois quarts des organismes consultés ont répondu positivement à cette question. L'existence d'une telle politique est particulièrement affirmée dans les entreprises publiques et privées (y compris offices et établissements publics industriels et commerciaux), ainsi que dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des transports, de l'équipement, où ces organismes sont bien représentés.

En revanche, l'affirmation est beaucoup moins nette dans les administrations, ainsi que dans le secteur de la santé publique et de l'habitat.

2. L'organisme dispose t-il d'une unité organisée de maintenance ? de techniciens de maintenance ?

Ici aussi les trois quarts des établissements consultés répondent disposer soit d'une unité, soit de techniciens de maintenance. Près de la moitié d'entre eux indiquent même avoir à la fois une unité et des techniciens de maintenance.

En revanche, les réponses positives sont nettement moins fréquentes dans les administrations, les organismes de recherche scientifique et les établissements de santé.

3. Recourt-il à un établissement extérieur ? national ? étranger ?

La très grande majorité des organismes disent recourir à un établissement extérieur pour effectuer des travaux de maintenance ; ceci étant vrai pour toutes les catégories d'établissements (administrations comprises) et pour tous les secteurs.

Plus de la moitié des organismes consultés disent s'adresser exclusivement à un établissement national ; ceci étant vrai également quel que soit le secteur considéré ou la nature de l'organisme considéré.

Par ailleurs, les organismes qui s'adressent à la fois à des établissements nationaux et étrangers sont beaucoup moins nombreux (à peine plus de quart du total) : ils représentent principalement des entreprises privées, ou, mais à un moindre degré, des entreprises publiques. Ces entreprises sont concentrées avant tout dans l'industrie.

4. L'organisme tient-il une liste des fournisseurs locaux pouvant fournir des pièces de rechange ?

La très grande majorité des organismes consultés répondent positivement à cette question, et ceci quels que soient la nature de l'organisme et le secteur considéré.

Cette liste n'est pas toujours tenue de façon formelle ; les établissements connaissent en général les quelques sociétés locales susceptibles de répondre à leurs demandes, ou disposent d'annuaires professionnels préédités (kompass, annuaire du téléphone ...).

5. En cas de nécessité, y a-t-il des facilités pour l'approvisionnement à l'étranger d'une assistance technique ? de pièces détachées ?

5a. Assistance technique

Moins d'un tiers des organismes répond positivement à cette question. Seules les entreprises privées (y compris les sociétés d'économie mixte) déclarent dans leur grande majorité pouvoir bénéficier, en cas de besoins, de ces facilités. Elles appartiennent dans leur ensemble au secteur industriel.

5b. Pièces détachées

Le problème se pose presque dans les mêmes termes que pour l'assistance technique, bien que les contraintes apparaissent un peu moins fortes ici : moins de la moitié des organismes consultés déclarent en effet disposer de facilités d'approvisionnement à l'étranger.

Ces facilités semblent toujours réservées aux entreprises privées (y compris sociétés d'économie mixte), et à un moindre degré, aux entreprises publiques (y compris offices ...). L'ensemble de ces établissements est concentré dans les secteurs de l'industrie et de l'équipement.

Il est à noter que les difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange apparaissent à beaucoup d'organismes comme leur problème prioritaire à résoudre.

6. Absence de planification trimestrielle ou annuelle de l'entretien (absence de planification des grands entretiens)

Près des trois quarts des organismes consultés déclarent pratiquer une planification de la maintenance. Cette pratique semble très générale dans les entreprises publiques et privées (y compris offices, et sociétés d'Etat), et donc dans les secteurs de l'agriculture, transports, industrie et équipements où elles sont bien représentées.

En revanche, l'absence de planification est admise dans près de la moitié des organismes relevant des secteurs de l'enseignement, de la recherche scientifique et de la santé. Les administrations également semblent moins ressentir le besoin d'une planification en ce domaine.

7. Manque de sensibilisation au regard du problème de l'immobilisation des machines, des moyens de transport ?

Le quart seulement des organismes estiment qu'existe un manque de sensibilisation à cet égard.

Ce sont une nouvelle fois les entreprises publiques et privées, ainsi que les laboratoires, qui expriment le maximum de sensibilisation sur cette question. En revanche, les administrations et les centres de formation indiquent une sensibilité plus faible (toute relative d'ailleurs), mais tous reconnaissent l'importance de la question.

8. Absence d'analyse des problèmes d'entretien (méthodologie, planification ...) ?

Plus du tiers des organismes admettent l'absence d'une telle analyse au sein de leur institution.

Les entreprises publiques, et surtout privées, les laboratoires font en général l'analyse de leurs problèmes de maintenance.

ASPECTS FINANCIERS

9. L'organisme prévoit-il un budget de maintenance ? Si oui, est-il suffisant ? Provision d'amortissement, de modernisation ?

Dans leur quasi-totalité, les organismes répondent disposer d'un budget de maintenance, ceci quels que soient le secteur ou la catégorie d'établissement concernés.

Mais moins d'un tiers des organismes déclarent ce budget suffisant. Les réponses positives sont dans l'ensemble limitées aux entreprises privées, et aux entreprises publiques (y compris offices), bien qu'à un moindre degré ici.

En revanche, les administrations, établissements de santé, laboratoires et centres de formation (et donc essentiellement les établissements publics administratifs), déclarent très largement leurs budgets de maintenance insuffisants.

Quant à la constitution de provisions pour amortissement ou modernisation, elle se pratique dans l'ensemble des entreprises privées et publiques, mais à un degré nettement moins élevé chez ces dernières. Elles sont donc effectives dans les secteurs de l'agriculture, des transports, et surtout de l'industrie, où ces entreprises sont présentes.

Dans les administrations, et établissements publics administratifs, les règles de la comptabilité publique ne permettent pas en principe la constitution de provisions.

10. Les procédures d'engagement budgétaire sont-elles souples ?
(Budget de fonctionnement ou d'investissement ?).

Les réponses ici traduisent un clivage très net : les procédures sont considérées comme souples par les entreprises privées (sociétés d'économie mixte incluses) et par les entreprises publiques, bien qu'à un moindre degré pour ces dernières, et donc dans l'ensemble pour les secteurs de l'industrie, de l'équipement, et de l'agriculture, où ces entreprises sont présentes.

En revanche, elles sont considérées comme manquant de souplesse pour les administrations, laboratoires, établissements de santé, centres de formation, c'est-à-dire essentiellement pour tous les organismes, dotés ou non de l'autonomie financière, soumis aux règles de la comptabilité publique en matière d'engagement des dépenses, de contrôle financier à priori, de passation des marchés publics.

11. Y a-t-il des problèmes administratifs, douaniers, de change ?

Près des trois quarts des organismes répondent affirmativement à cette question, et ceci quels que soient le secteur ou la nature de l'organisme concerné.

A noter que certains établissements indiquent ne pas avoir de problèmes, car n'important pas de l'étranger ou passant par des sociétés locales. Les organismes soulignent en priorité les retards suscités par les procédures, et en second lieu, mais moins fréquemment, leur complexité ou l'existence de responsabilités imprécises.

Tout ceci conduit donc à un allongement préjudiciable des délais d'approvisionnement.

En matière douanière, trois types de problèmes sont cités par certains :

- Les retards entraînés par la lenteur des opérations de dédouanement, impliquant également de multiples démarches, déplacements et pertes de temps. D'où des difficultés pour les établissements, surtout pour ceux qui disposent de peu de personnel administratif (laboratoires, établissements de santé, centres de formation ...)

- Difficultés dans la définition des produits et la spécification des nomenclatures douanières : d'où des contentieux avec les douanes, des retards, des pénalités ;

- Taxation élevée à l'importation de maintes pièces de rechange : ainsi l'Etat reprend largement d'une main ce qu'il donne de l'autre, sous forme de dotations budgétaires, pour la maintenance des équipements.

. En matière de commerce extérieur, sont parfois soulignés les délais importants nécessaires à l'obtention de licences d'importation.

. En matière de changes, est citée la procédure d'autorisation préalable (estimée excessivement longue) nécessaire dans le cas de frais d'installation faisant partie d'un contrat et ne figurant pas dans la commande spécifique des matériels.

12. Contrats d'achats mal rédigés : omission de points tels que installation, formation, pièces détachées, interventions techniques, schémas de montage, modes d'emploi, etc ... ?

Moins d'un quart des organismes répondent que les contrats d'achats sont mal rédigés.

Exceptionnelles sont les entreprises publiques et privées qui sont de cet avis. Très généralement, elles sont satisfaites de la manière dont sont rédigés leurs contrats.

C'est dans les secteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la santé publique que l'on rencontre, relativement, le plus de réponses affirmatives sur ce point.

RECRUTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL DE MAINTENANCE

13. L'organisme rencontre t-il des difficultés à recruter sur le marché local du travail le personnel adéquat ?

Les deux tiers des organismes répondent affirmativement à cette question. Même les entreprises publiques, et à un moindre degré, les entreprises privées, sont dans ce cas. Toutefois, c'est le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui semble rencontrer le plus de difficultés à cet égard.

Dans l'industrie, les principales difficultés évoquées par certains sont :

- Pénurie de techniciens qualifiés dans certains secteurs : froid industriel et alimentaire, électromécanique, mécanique générale et électricité, automatisme électronique, régulation.

- Niveau insuffisant des techniciens sortant des centres de formation professionnelle, coûts de formation supplémentaires pour les entreprises. Nécessité de revoir les programmes des centres pour donner aux élèves une formation conforme aux besoins de l'industrie.

- Difficulté pour fixer le personnel qualifié dans le secteur rural.

Dans le secteur public, les difficultés indiquées ci-dessus sont présentes. S'y ajoutent en outre pour certains :

- Ecart des salaires entre secteurs privé et public d'où difficultés du secteur public pour recruter, et conserver, des personnels très qualifiés, une fois formés.

- Attirance également des emplois de bureaux : les travaux d'exploitation et de maintenance sont pénibles, salissants et contraignants (horaires ...).

- Création de postes rares: la politique de réduction des postes budgétaires interdit largement la création de postes de maintenance.

- La rémunération des personnels repose sur leur statut, qui tient compte de leurs diplômes. Or, le personnel qualifié, ayant une expérience pratique de longue durée n'est pas en général titulaire de diplômes, dans certains cas.

- Absence de moyens d'incitation dans les administrations et établissements publics administratifs.

14. Le statut de l'organisme offre t-il des conditions d'emploi satisfaisantes pour le personnel de maintenance ?

Nettement moins d'un tiers des organismes a répondu affirmativement à cette question.

Les conditions d'emploi sont jugées satisfaisantes essentiellement par les entreprises privées (y compris les sociétés d'économie mixte), et à un degré sensiblement moindre, par les entreprises publiques. De ce fait, c'est encore dans le secteur de l'industrie, et secondairement, dans celui de l'équipement, qu'elles sont considérées comme convenables.

Partout ailleurs, les conditions d'emploi sont jugées peu satisfaisantes.

Pour l'ensemble des réponses d'ailleurs, les conditions d'emploi sont apparues comme synonymes de conditions de rémunération.

15. Personnel d'entretien sous qualifié ou insuffisant ? Méthode d'encouragement, primes, sanctions ?

1. A peine plus de la moitié des organismes considère que le personnel d'entretien est sous qualifié ou insuffisant.

Alors que les entreprises privées se déclarent dans l'ensemble satisfaites de leur personnel, il n'en est pas de même des entreprises publiques (y compris offices) qui indiquent rencontrer des difficultés sur ce plan. L'insuffisance de personnels d'entretien qualifié semble d'ailleurs être le principal problème rencontré par certains.

2. Les méthodes d'encouragement et de sanction pour le personnel d'entretien sont en vigueur surtout dans les entreprises publiques et privées. Partout ailleurs elles semblent exceptionnelles.

16. Absence d'atelier pour la fabrication des pièces de rechange ?

Les trois quarts des organismes consultés signalent l'absence d'un tel atelier.

Seules les entreprises privées déclarent disposer en général d'ateliers de fabrication de pièces. Partout ailleurs leur présence semble l'exception, sauf dans les centres de formation où des possibilités de fabrication existent.

De ce fait, comme il était prévisible, c'est dans le secteur industriel que ces ateliers se rencontrent le plus fréquemment.

17. Absence de fiches d'entretien et d'historique d'appareils ?

Un peu plus du tiers des organismes déclare une absence de ces fiches.

Les entreprises publiques et privées disposent en général de ces fiches. Dans les secteurs de l'enseignement, de la recherche et de la santé, en revanche, cette pratique apparaît comme nettement moins fréquente.

18. Problèmes d'approvisionnement sur place ?

Les deux tiers des organismes déclarent rencontrer des problèmes d'approvisionnement sur place, et ceci quels que soient le secteur ou la nature de l'organisme considéré.

19. Ordonnancement insuffisant des travaux d'entretien journalier, hebdomadaire, mensuel.

Près d'un tiers des organismes considère que l'ordonnancement des travaux d'entretien est effectivement insuffisant.

Les entreprises privées considèrent en revanche la situation comme très satisfaisante de ce point de vue, ainsi que le secteur industriel où elles sont présentes.

Les autres organismes et secteurs se situent globalement dans la position moyenne indiquée ci-dessus, sauf les établissements de formation et le secteur des transports qui considèrent plus fréquemment cet ordonnancement comme insuffisant.

20. Absence de système d'entretien préventif, capacité de diagnostic de la panne ?

Près de la moitié des organismes répondent affirmativement à cette question.

21. Allocation insuffisante de temps réservé à l'entretien ?

Nettement moins d'un tiers des organismes répond ne pas disposer du temps nécessaire à l'entretien. Les établissements de santé semblent toutefois rencontrer plus de difficultés à cet égard.

Les raisons invoquées pour le manque de temps sont les suivantes, selon certains :

- Les équipements sont souvent sollicités (en agriculture par exemple). L'insuffisance de techniciens qualifiés, de logistique, de moyens d'entretien est toujours évoquée par certains.

- Le manque de temps tient aussi dans les centres de formation au fait que l'enseignant assure à la fois les tâches d'enseignement et d'entretien.

22. Systeme inapproprié pour l'approvisionnement des pièces de rechange essentielles et importantes (ruptures de stocks, manque de prévision)

Plus de la moitié des organismes considèrent que ce système est inapproprié à leur niveau.

En dehors des entreprises privées qui disent ne pas avoir ce problème, les autres organismes, quelle que soit leur catégorie, déclarent rencontrer en majorité des difficultés dans ce domaine.

23. Absence de manuels d'entretien de base et de guides pour l'entretien, en langues utiles et langage compréhensible ?

Nettement plus du tiers des organismes soulignent cette absence. Seules les entreprises privées disent ne pas connaître ce problème.

Il est en particulier indiqué par certains que beaucoup de manuels sont mal rédigés, ou trop compliqués pour les techniciens de qualification moyenne. La situation est meilleure lorsque de bonnes relations ont pu être établies avec les fournisseurs.

De nombreuses propositions et suggestions ont été formulées par les organismes consultés. Elles ont fait l'objet de large débats pendant le séminaire sur le post-investissement organisé en Mai 1985.

Les plus importantes d'entre-elles sont données au niveau des recommandations issues de ce séminaire.

3. LE SEMINAIRE NATIONAL SUR LE POST-INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE

- Placée sous le patronage du PREMIER MINISTRE, le séminaire s'est tenu à RABAT du 15 au 17 Mai 1985. Cette manifestation qui fût un succès, s'est caractérisée par une participation de plus de 500 personnes et par plusieurs organismes nationaux : Banque Nationale pour le développement économique, Association Marocaine de Prospective, Association des Economistes Marocains, Union Nationale des Ingénieurs Marocains, Confédération Générale Economique Marocaine, Centre National de Recherche Scientifique, Ecoles d'Ingénieurs. La présence effective de sept membres du Gouvernement a souligné, l'intérêt qu'ils accordent à cette question.

Les travaux se sont organisés autour de trois grandes commissions : Equipement, production industrielle et formation professionnelle - Agriculture, Transports et Pêches Maritimes - Santé, Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique.

Les Travaux du séminaire ont permis de constater que si la problématique de la maintenance est bien appréhendée par l'ensemble des opérateurs nationaux au niveau conceptuel, et qu'elle est pratiquée avec d'excellents résultats dans de nombreux secteurs publics et privés, il n'en demeure pas moins que l'élaboration d'une politique nationale opérationnelle en la matière constitue une tâche essentielle pour réaliser l'objectif visé au-delà de ce séminaire "Préserver l'acquis pour mieux assurer l'avenir".

Dans ce cadre, et en guise de contribution à la mise en place de cette politique, les participants ont soumis à l'appréciation des décideurs des recommandations à caractère général.

Celles-ci sont regroupées en 4 domaines. En outre, les propositions spécifiques à caractère sectoriel qui se sont dégagées des débats des commissions ont été recueillies directement par les principaux utilisateurs concernés.

En outre cette grande manifestation a fourni l'occasion pour la signature de trois nouveaux documents de projets et de deux amendements à des projets en cours relatifs à l'assistance du PNUD à la réalisation d'actions concrètes pour le développement de la maintenance :

- Développement de la fonction maintenance au sein du laboratoire d'instrumentation scientifique. Apport PNUD (564 000 \$)

- Création à CASABLANCA d'un fichier technique informatisé des abonnés, mise en place d'un système de gestion de la qualité de service et implantation d'un centre de documentation et de supervision de la maintenance.

- Elaboration de modules de formation en maintenance, et organisation de cycle de formation au profit du personnel des entreprises ; et mise en place d'une cellule d'Assistance et de conseil en maintenance, au sein de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail. (Apport PNUD 100 000 \$).

- Création d'un atelier de maintenance à l'Ecole Hassania d'Ingénieurs des Travaux Publics (Apport PNUD 33 000 \$).

- Création d'un atelier central de maintenance et d'une bibliothèque spécialisée et formation du personnel scientifique à l'entretien des nouveaux équipements, à l'Ecole Nationale de l'Industrie Minérale (Apport PNUD 200 000 \$).

Enfin, la publication des actes du séminaire 1986, a marqué le lancement d'une seconde campagne de sensibilisation sur la maintenance.

**LES RECOMMANDATIONS ISSUES DU
SEMINAIRE SUR LE POST-INVESTISSEMENT**

1ER DOMAINE : LA SENSIBILISATION

La maintenance est d'abord un état d'esprit qu'il faut développer à tous les stades de la vie du citoyen : au sein de la cellule familiale, dans le système éducatif et scolaire et dans le milieu du travail.

Des campagnes de sensibilisation visant à valoriser le travail manuel et à souligner la nécessité de la maintenance doivent être entreprises dans ces divers milieux par des techniques adaptées à la cible visée (programmes scolaires, moyens audiovisuels, presse, etc ...).

Il s'agit donc de créer un climat propice à provoquer un changement d'attitude et de comportement vis-à-vis de l'appareil de production et des équipements.

Si l'état d'esprit de maintenance est une vertu civique à développer chez le citoyen, il doit également caractériser les actions menées par les pouvoirs publics en matière de planification, gestion et exploitation de notre patrimoine national.

2EME DOMAINE : LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

La formation professionnelle constitue, à l'évidence, un secteur important en matière de développement de la maintenance. A ce titre, le système de la formation professionnelle devrait être axé sur :

- L'introduction du module "maintenance" dans les programmes dans toutes les filières et spécialités et à tous les niveaux de formation.

- Développer des spécialités de formation en maintenance dans certains secteurs particuliers : industrie du froid, stockage, matériel naval, équipements hôteliers et hospitaliers, etc ...).

- Développer une formation "maintenance" de haut niveau.

- Intensifier l'effort en matière de formation professionnelle dans les zones rurales, particulièrement dans le domaine du machinisme et outillage agricoles.

- Développer le potentiel des centres de formation professionnelle dans le domaine de la prestation de services au profit des PME/PMI, de certaines unités administratives et des associations d'utilisateurs.

- Développer le rôle de l'O.F.P.P.T. en matière de conseil et d'assistance aux entreprises et groupements d'usagers.

- Mettre en place des cellules de formation à caractère spécifique sur une technologie donnée.

- Organiser systématiquement des stages de recyclage dans les instituts de formation.

- Développer la formation technique dans l'enseignement général.

- Organiser et développer des stages de formation au sein des unités de production et instaurer des mesures incitatives d'ordre fiscal.

3EME DOMAINE : MOTIVATION ET INCITATION

Le développement de la maintenance passe également par la reconnaissance et la valorisation de ceux qui en ont la charge et principalement des techniciens :

- Instaurer un système de rémunération et primes d'encouragement modulables ;

- Révaloriser par le biais d'un statut particulier la situation sociale du personnel de la maintenance et des formateurs dans les centres de formation ;

- Prendre des mesures d'encouragement à la création d'entreprises de maintenance polyvalentes pouvant intervenir dans plusieurs secteurs pour avoir une charge suffisante de travail, notamment en milieu rural ;

- Accorder des facilités aux lauréats des centres de la formation professionnelle pour leur permettre de constituer des entreprises de maintenance.

**4EME DOMAINE : PROBLEMES D'ORDRE ECONOMIQUE,
FINANCIER ET BUDGETAIRE**

A l'heure où les ressources financières s'amenuisent et où l'amélioration de la productivité de notre outil économique devient plus que jamais un impératif, il est de la plus haute importance de veiller à la mise en place d'une politique nationale de la maintenance à même d'engendrer des effets bénéfiques en matière d'économie de devises, de création d'emplois de type nouveau et de promotion d'une technologie adaptée aux réalités de notre pays, technologie élaborée et servie par des techniciens nationaux.

Par ailleurs, la rationalisation de nos méthodes de choix budgétaire doit intégrer la dimension "maintenance".

Compte tenu de ce qui précède, il convient de :

- Inscrire au budget d'investissement les dépenses relatives à la maintenance et les évaluer en fonction des caractéristiques objectives de fonctionnement des ouvrages et des équipements considérés ;

- Faciliter le financement bancaire national ou international des projets liés à la maintenance au profit des entreprises de production ;

- Faire bénéficier les projets de maintenance des avantages des codes d'investissement ;

- Inclure les différents aspects de la maintenance dans les études de faisabilité des projets ;

- Assouplir les procédures douanières pour l'acquisition des pièces et matériels nécessaires à la maintenance ;

- Inciter, stimuler, encourager et contrôler l'industrie locale pour une meilleure contribution au processus de la maintenance dans les domaines de la fabrication des pièces de rechange.

MESURES GENERALES A CARACTERE TECHNIQUE

1) Recensement des utilisateurs d'une même technologie pour un meilleur échange en matière d'expérience et de service.

2) Recensement des organismes possédant une infrastructure de base de maintenance d'essais et de tests ayant un caractère général (labo, centres de recherche, établissements spécialisés etc ...) pour une optimisation du post-investissement au niveau de la maintenance.

3) Protéger le consommateur en organisant et réglementant l'accès à certaines professions de maintenance.

4) Entreprendre une approche scientifique de la maintenance (banques d'informations sectorielles sur les équipements et les fournisseurs, normalisation, standardisation des spécifications, etc ...).

5) Prendre des dispositions pratiques pour un meilleur dialogue entre utilisateurs, acheteurs et fournisseurs.

6) Faire prendre en charge les tâches de maintenance de certaines infrastructures publiques par les usagers destinataires de ces infrastructures, notamment dans le monde rural.

7) Moderniser les équipements de contrôle des véhicules et matériels roulant afin de promouvoir la maintenance préventive.

MOTION GENERALE

- Les mesures qui viennent d'être exposées ne prétendent pas à l'exhaustivité tant les débats, principalement en commissions, ont été riches d'idées nouvelles parfois spécifiques à certains secteurs. Aussi convient-il, pour tirer le maximum de profit de ces deux journées de travail, d'organiser l'après-séminaire et la mise en application des propositions. A cet effet, il est demandé aux pouvoirs publics d'instituer une commission nationale de maintenance qui se chargerait, en premier lieu, d'approfondir les problèmes techniques, institutionnels et organisationnels de la maintenance.

4. CONTRIBUTION DE LA FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MAINTENANCE AU MAROC

La réforme du système de formation professionnelle au MAROC entreprise depuis 1984, et dont l'un des principes fondamentaux se base sur la révalorisation du travail manuel, la réglementation des professions et l'organisation des métiers constitue un vecteur essentiel pour le développement des ressources humaines dans le domaine de la maintenance industrielle.

A l'amont de l'activité de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, l'Administration de la Formation Professionnelle, qui assure également sa tutelle, a été créée pour veiller à la réalisation de la réforme, et assurer la coordination et la planification ainsi que la qualité de la formation.

En matière de planification, de véritables plans de formation sectoriels sont étudiés et mis en oeuvre en liaison étroite avec les entreprises.

Dans le secteur industriel, l'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL, créé en 1974, constitue le principal maître d'oeuvre de la formation professionnelle et la valorisation des ressources humaines.

Organisme à gestion tripartite (Etat, Employeurs et travailleurs) l'OPPPT s'est peu après sa création orienté vers les formations liées aux travaux d'entretien et de maintenance à la demande des employeurs. L'OPPPT, qui dispose actuellement de près de 200 Centres et Instituts répartis à travers le territoire a vu sa capacité d'accueil passer de 2 200 places en 1974 à 45 000 en 1985 et 50 000 en 1986. Cette progression continuera probablement au même rythme jusqu'en 1990/91.

A côté de la formation de base, l'Office a pour mission d'offrir aux travailleurs dans le secteur privé, la possibilité d'une formation en cours d'emploi, contribuant ainsi à l'amélioration de leurs connaissances professionnelles et leur adaptation à l'évolution technologique, ainsi qu'à assurer leur promotion sociale. 10 000 travailleurs bénéficient de cette action, chaque année.

Les activités de l'OPPPT sont couvertes par une taxe parafiscale versée par le secteur privé, représentant 1 % de la masse salariale. L'Etat, suite à la mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle entreprise en 1984, finance la couverture du déficit engendrée par l'accroissement des activités de l'Office.

C'est dans ce contexte, qu'un projet visant le développement de la maintenance au MAROC par le biais de la formation, a été élaboré et soumis au financement du PNUD qui l'a adopté en 1985.

Ce projet a pour objectifs immédiats de faire de l'OPPPT un organisme en mesure de :

- 1. Mettre en application et développer dans le cadre de ses programmes des modules de formation à la maintenance.
- 2. Assurer et étendre ses programmes de perfectionnement en matière de maintenance, au profit des travailleurs des entreprises.
- 3. Jouer un rôle accru de conseil dans les entreprises pour l'organisation et l'amélioration de la maintenance.

Les orientations ci-après, constituent les principales lignes directrices du projet :

- . Rechercher de résultats rapides et d'actions d'impact, à court terme, tout en préparant le moyen terme.
- . Porter l'action, à la fois sur la qualité et la pertinence de la formation de base, que sur le perfectionnement en cours d'emploi.
- . Adopter d'avantage une action "agressive" et dynamique auprès des Entreprises.
- . Apporter un soin particulier aux petites et moyennes entreprises.
- . Œuvrer à la formation des hommes parallèlement à l'organisation des systèmes et des structures de maintenance.
- . Utiliser et valoriser l'important potentiel en place à l'OPPPT (Centres, Equipements, Formateurs ...).
- . Mobiliser, dans une participation effective, les cadres des Entreprises.
- . Valoriser la formation et le perfectionnement dans les domaines de la maintenance (diplômes reconnus, niveaux de salaire attractifs).

Le projet, tel que décrit dans ce qui précède, devra contribuer à enregistrer des progrès sensibles en direction de l'objectif général de développement de la maintenance au MAROC.

Il devra en effet permettre :

- d'apporter sur le marché du travail, des ouvriers qualifiés et des techniciens mieux armés pour comprendre et résoudre les problèmes de maintenance.

- de perfectionner et sensibiliser progressivement les cadres et ouvriers des Entreprises en matière de maintenance et de "post - investissement".

- d'aider les Entreprises à organiser et structurer leurs activités d'entretien et de maintenance.

- de valoriser la fonction maintenance aux yeux des responsables.

- et de valoriser en fin de compte les performances de l'entreprise au MAROC.

